



ROSNY
SOUS-BOIS

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
L i b e r t é É g a l i t é F r a t e r n i t é

Direction de la Vie des quartiers
SB/SLM

ARRETE N°SG 24- 311

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU NOUVEAU
CONSEIL DE QUARTIER COTEAUX BEAUCLAIR**

Le Maire de Rosny-sous-Bois, Vice-Président de Grand Paris Grand Est,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18-1 et L2143-1,
VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu la délibération n° 45 du 30 juin 2009 portant mise en œuvre des Conseils de Quartier, fixation du périmètre et adoption de la Charte de quartier,
Vu la délibération n° 27 du 19 décembre 2020 portant modification de la Charte des Conseils de quartier avec la création d'une nouvelle instance dénommée « Comité »,
Vu l'article 3 de la Charte disposant que chaque Conseil de quartier est composé d'habitants du quartier et de personnalités qualifiées (associations, bailleurs, commerçants, ...) et que « la composition du Conseil de quartier devra dans la mesure du possible, refléter la diversité de la population du quartier : parité, secteurs géographiques, habitats collectif et individuel, catégories socioprofessionnelles, âge, genre, etc... »
Vu la délibération n° 29 du 16 novembre 2023 portant création du Conseil de quartier Coteaux – Beauclair,
Vu la délibération n° 30 du 16 novembre 2023 portant adaptation de la Charte de fonctionnement des Conseils de quartier,
Considérant que suite à la création du nouveau Conseil de quartier Coteaux Beauclair il y a lieu de procéder à la nomination de ses membres

ARRETE

Article 1 : Suite à la création du Conseil de quartier Coteaux-Beauclair, les membres désignés au titre du collège des « habitants » sont les suivants:

- Monsieur Denis DIAZ
- Monsieur Florent PAPIER
- Monsieur Alexis MARTINET
- Madame Cristelle VOLPE
- Monsieur Yacine AIT HATRIT
- Madame Flavie FOULON
- Madame Déborah BOKE
- Madame Magali BROWN
- Madame Dorota BLUMA-BIESIADA

Ce qui donne une représentativité, au titre de ce collège, de 69.5 %

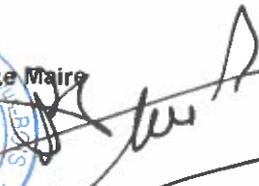
Article 2 : Suite à la création du Conseil de quartier Coteaux – Beauclair, les membres désignés au titre du collège « personnalités qualifiées » sont les suivants:

- Monsieur Patrick HUNKELER
- Monsieur Philippe ANTHOINE
- Madame Olfa BEKHTAOU
- Madame Clémence RIVET

Ce qui donne une représentativité, au titre de ce collège, de 30.5 %

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Rosny-sous-Bois, le 25 avril 2024.

 Le Maire

Jean-Paul FAUCONNET
 Vice-Président de Grand Paris Grand Est